

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (14) : Mme Catherine VEYSSY, Maire ; MM BOUSSANGE, LAUGAA, VRECH, DUDREUIL ; Mmes VIDAL, DELDEVERT, PARABOSCHI, DANAY, PARRA ; MM ROUX, LA-TOUCHE, DUTARTRE, HARRIBEY

Pouvoirs (3) : Mme HELIE à Mr DUDREUIL

Mme DARRIET à Mme PARRA

Mme POTTIER à Valérie PARABOSCHI

Absents (2) : MM AUBY et POIRIER

Secrétaire de séance : Mr LAUGAA

I/ Approbation du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2016

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II/ Election des conseillers communautaires

Mme le Maire rappelle le nouveau périmètre de la CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers avec l'intégration de 4 nouvelles communes (Langoiran, Tabanac, Le Tourne et Lignan-de-Bordeaux). Le conseil municipal dans la séance du 6 décembre 2016 a acté la proposition de la CDC de fixer le nombre de sièges de conseillers communautaires à 30. Chaque commune de la CDC a ainsi vu le nombre de ses sièges diminuer (Cénac passe de 4 à 3 sièges). Cette modification du nombre des conseillers avait, pour rappel, fait l'objet d'une motion adoptée à l'unanimité en séance du 6 décembre.

Mme le Maire déplore que des propos blessants aient pu être tenus publiquement que rien ne peut justifier. Nous devons tous nous respecter. Elle rappelle que les Elus siégeant autour de cette table sont des Elus de la République. Ils ont toute légitimité à siéger, chacun de la diversité de son profil riche de son histoire personnelle, de son parcours professionnel. Nous sommes tous au service des habitants.

Mme le Maire propose la liste suivante :

Catherine VEYSSY

Eric ROUX dont les compétences culturelles sont reconnues et qui a été présent dans toutes les commissions de la CLECT à la CDC.

Valérie PARABOSCHI en charge de l'urbanisme au conseil municipal de Cénac et qui pourra ainsi

travailler sur l'articulation du PLU communal actuellement en révision avec l'élaboration du PLUi à la CDC.

Mr Latouche prend la parole et rajoute: " C'est la fin d'une histoire qui a assez duré. Je regrette l'absence de certains aujourd'hui mais le courage ne s'achète pas".

Il est procédé à l'élection des 3 conseillers communautaires.

Il est précisé que les représentants de la commune sont élus parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour.

La répartition des 3 sièges entre les listes est ensuite opérée à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

Le conseil municipal a désigné Mauricette PARRA et Robin DUTARTRE assesseurs.

Le Maire a constaté le dépôt d'une liste de candidats aux fonctions de conseillers communautaires :

Catherine VEYSSY

Eric ROUX

Valérie PARABOSCHI

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel	: 14
Nombre de votants	: 17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 2
Nombre de suffrages exprimés	: 15

Nombre de votes en faveur de la liste VEYSSY : 15

Les 3 sièges sont attribués à la liste VEYSSY.

III/ Désignation des membres des commissions intercommunales (modifications)

SEMOCTOM : Eric ROUX et Jean-François AUBY

Commission accessibilité : Marc BOUSSANGE et Marie-France VIDAL

Commission environnement: Caroline VRECH, Nathalie POTTIER et Didier POIRIER

Commission eaux et bassins versants: Valérie PARABOSCHI, Jean-Marie HARIBEY et Robin DUTARTRE

Commissions actions sociales et solidaires: Marie-France VIDAL

IV / Désignation des représentants au SIETRA

Madame le Maire explique que suite à la fusion du SIETRA de la Pimpine et du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du ruisseau du Pian au 1^{er} janvier 2017, il convient de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du nouveau conseil syndical.

Il est proposé de nommer 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant comme suit :

Titulaires : Valérie PARABOSCHI et Jean-Marie HARRIBEY

Suppléant : Marc BOUSSANGE

Délibération adoptée à l'unanimité

V/ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

1/ Salle d'évolution enfance et sport :

Mr LAUGAA fait un point sur l'état d'avancement du dossier. 26 candidatures pour la maîtrise d'œuvre ont été reçues. 3 ont été sélectionnées sur la base de leurs références et leurs compétences, pour déposer une offre. L'audition des candidats est prévue le 16 février.

Mme le Maire précise que le nombre de candidatures reçues montre l'intérêt porté au projet.

Par ailleurs, une demande a été faite auprès du Conseil Départemental pour inscrire le projet dans le pacte territorial, dans le but d'obtenir des subventions supplémentaires.

La subvention demandée au titre de la DETR s'élève à 35 % du montant HT des travaux plafonnés à 800 000 €.

Le plan prévisionnel des dépenses est présenté :

Travaux	445 300 € HT
Démolition MPT	18 000 € HT
Maitrise d'œuvre (environ 10%)	45 000 € HT
Bureau de contrôle (3%)	13 400 € HT
SPS et OPC	10 000 € HT
Assurance dommage ouvrage	4 500 € HT
Etudes de sol	2 000 € HT
Relevés topographiques	1 500 € HT
Diagnostics amiante, plomb et termites	1 300 € HT
TOTAL	541 000 € HT
Dépenses éligibles à la DETR	463 300 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Subventions attendues :

DETR (35% des travaux éligibles)	162 155 €
Réserve parlementaire	20 000 €
CAF	40 000 €
Conseil départemental (CAB)	50 000 €
TOTAL	272 155 €

DEPENSES		RECETTES	
Montant du projet TTC	649 200 €	Subventions	272 155 €
		Fonds propres	377 045 €
TOTAL	649 200 €	TOTAL	649 200 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ Sécurisation de l'avenue de Lignan

Marc BOUSSANGE rappelle qu'il existe deux problématiques en terme de sécurité à Cénac: le Pin Franc et Chabrot.

Concernant plus précisément l'avenue de Lignan: l'étalement urbain très important sur ce secteur, lié au PLU, nous contraint aujourd'hui à repenser la question de la sécurisation de cette voie.

Ce PLU n'avait absolument pas anticipé les questions d'aménagement de voirie.

Un collectif de riverains, ayant pour objectif de sensibiliser les élus à cette situation préoccupante de mise en danger des collégiens qui marchent en bord de route jusqu'à l'arrêt de bus, a été reçu en Mairie. Cette situation pourrait s'aggraver dans les mois à venir puisqu'il existe encore des terrains nus sur lesquels des projets de construction sont envisagés.

L'avenue de Lignan est saturée par un trafic important, car c'est un accès stratégique pour rejoindre des communes environnantes.

Le projet global prévoit un aménagement d'environ 800 mètres linéaires, du carrefour Larquey-Mons à la fin de Chabrot.

Au vu de son coût important, l'aménagement et la sécurisation de cette voie se ferait en deux phases.

Les travaux consisteraient en la pose de bordures pour canaliser la circulation et les eaux pluviales, un cheminement piéton tout le long de ce secteur, la réalisation des entrées charretières et l'aménagement de l'arrêt de bus.

Mr HARRIBEY demande comment sera traitée la question des fossés.

Mr BOUSSANGE précise que le projet serait de récupérer les bas-côtés pour faire un cheminement piéton.

Mme le Maire précise que la subvention demandée sera confirmée auprès des services de la préfecture sous réserve des arbitrages qui seront faits lors du budget 2017.

Le montant total des travaux est estimé à **317 182 € HT**.

Ils seront réalisés sur 2 tranches selon la répartition suivante :

- **Tranche 1 (2017) : 152 137 € HT**
- **Tranche 2 (2018) : 165 045 € HT**

- Montant des dépenses éligibles : 25% du montant total HT de la dépense soit 79 295.50 €
- Subvention : 35 % du montant des dépenses éligibles soit **27 753.42 €**

Résultat du vote Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 2 (Mme HELIE, Mr DUDREUIL)

VI / Sécurisation de l'avenue de Lignan : demande de subvention au Conseil Départemental

Mme le Maire explique que ces travaux sont également éligibles aux aides du Département.

D'une part, la voie étant une route départementale, la réalisation des enrobés est prise en charge par le Département. Ensuite, une aide est possible au titre des aménagements de sécurité, selon la répartition suivante :

- **Aides Bordures et caniveaux : 30 % du montant HT des travaux plafonnés à 100 000€ HT**
- **Aides Aménagements de sécurité : 40 % du montant HT des travaux plafonnés à 20 000 € HT**

Mme le Maire propose donc de solliciter ces aides auprès du Département.

Résultat du vote Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 2 (Mme HELIE, Mr DUDREUIL)

VII/ Sinistre sécheresse / Maison des anciens

Madame le Maire explique qu'en 2012, la Commune a déclaré un sinistre survenu sur la Maison des Anciens suite à un épisode de sécheresse.

Un rapport d'expertise diligenté par la société AXA et établi par POLYEXPERT a conclu à un montant des dommages évalué à 35 843.41 € TTC.

Afin de pouvoir être remboursé des sommes engagées pour les travaux de réparation, il est proposé au Conseil de donner son accord sur ce montant des dommages.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise TEMSOL en 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fin de la séance à 21h29